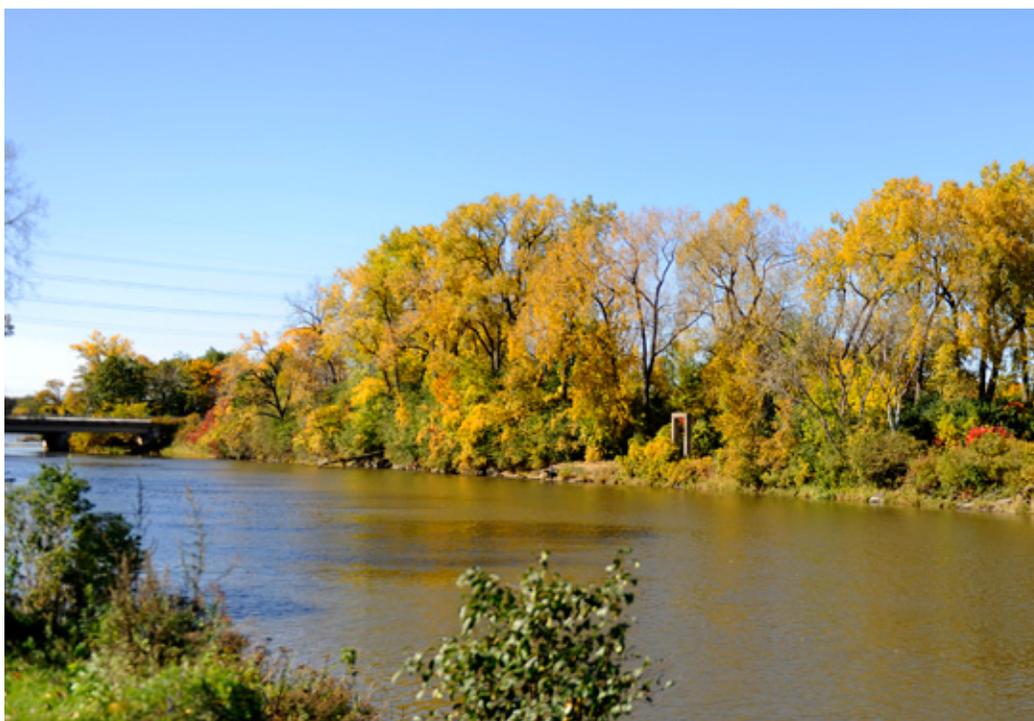


Compte rendu du forum citoyen sur l'aménagement des berges de la rivière des Prairies du 20 juin 2012

23 août 2012



Pour plus de renseignements : **Mitchell Lavoie**
mitchell.lavoie@ville.montreal.qc.ca
514 872-8094

Sarah Kraemer
sarah.kraemer@ville.montreal.qc.ca
514 872-8094

TABLE DES MATIÈRES

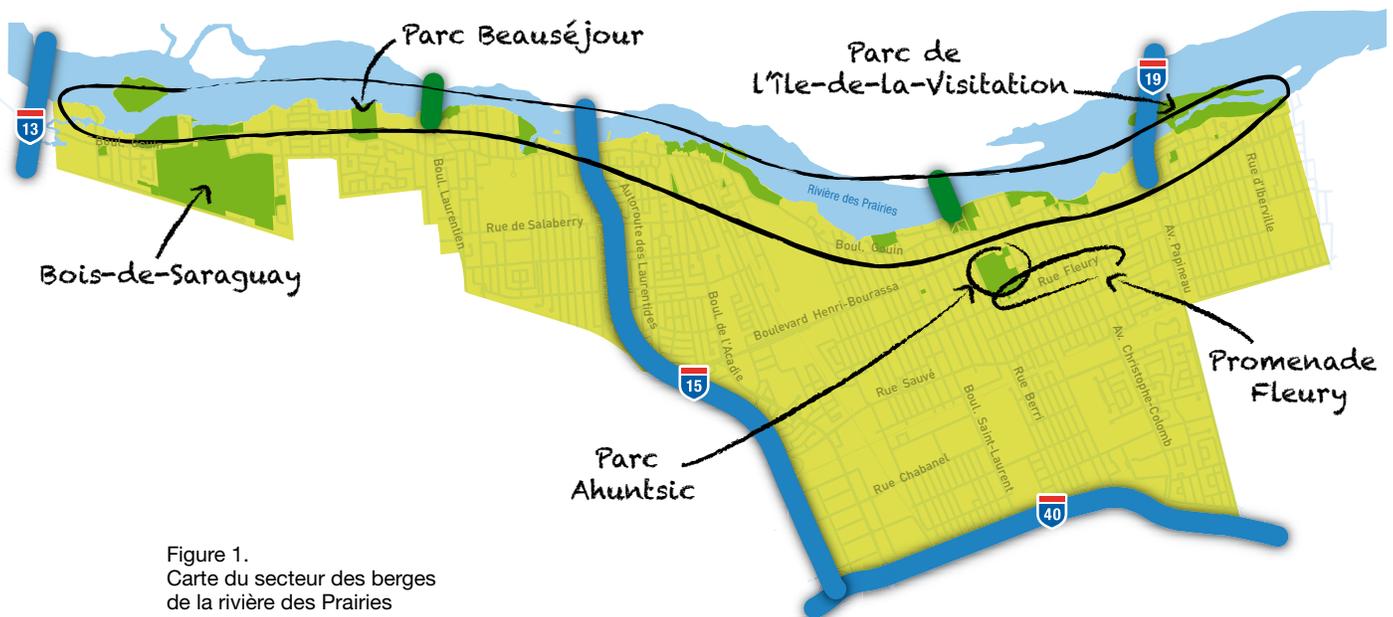
1. MISE EN CONTEXTE	3
1.1. SURVOL DU SECTEUR DES BERGES	3
1.2. CONTEXTE DU FORUM CITOYEN	4
1.3. MÉTHODOLOGIE DE SYNTHÈSE	5
2. COMPTE RENDU DU FORUM CITOYEN	6
2.1. OBJECTIF 1 : AMÉNAGER	6
Orientation 1.1 : Aménager les lieux publics en harmonie avec les quartiers résidentiels	6
Orientation 1.2 : Améliorer la cohabitation entre les différents modes de transport.....	7
Orientation 1.3 : Faire des berges une destination unique et clairement identifiée	8
2.2. OBJECTIF 2 : VALORISER	9
Orientation 2.1 : Mettre en valeur la biodiversité des milieux naturels.....	9
Orientation 2.2 : Mettre en valeur le patrimoine culturel et bâti du boulevard Gouin.....	10
2.3. OBJECTIF 3 : ANIMER	10
Orientation 3.1 : Consolider l’offre existante d’activités récréatives et culturelles.....	10
Orientation 3.2 : Développer l’offre de services à vocation récréoculturelle.....	11
3. PROCHAINES ÉTAPES	12

1. MISE EN CONTEXTE

1.1.

SURVOL DU SECTEUR DES BERGES

Le secteur des berges de la rivière des Prairies de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'étend des côtés nord et sud du boulevard Gouin entre l'autoroute 13 et la rue J.-J. Gagnier (Figure 1). Ce secteur est composé de nombreux espaces verts situés en bordure de la rivière des Prairies. Ses quinze kilomètres de rives, sa douzaine de parcs bordant la rivière, dont 3 parcs-nature, confèrent aux berges un caractère patrimonial unique à Montréal. En effet, on y retrouve de nombreux sites patrimoniaux au sein des anciens noyaux villageois de Saraguay, de Cartierville, de Bordeaux et du Sault-au-Récollet.



Des réseaux de transport en commun et de pistes cyclables bien développés rendent le secteur des berges accessible par plusieurs modes de transport. Le secteur compte également deux institutions quasi centenaires : l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal datant de 1933 et le pénitencier de Bordeaux-Tanguay construit en partie en 1913. Ces deux institutions constituent également d'importants pôles d'emplois pour des milliers de travailleurs.

Le secteur des berges est un lieu de récréation et d'animation ponctué de lieux de détente et d'aires de jeux situés dans les parcs où se déroule une série d'activités organisées par l'arrondissement et ses partenaires. Ces atouts font des berges un lieu diversifié et attrayant autant pour ses visiteurs que pour ses résidents. D'ailleurs les personnes qui visitent ou qui habitent le secteur reconnaissent la valeur patrimoniale et le potentiel récréoculturel du secteur des berges de la rivière des Prairies.

Les échanges entre les participants du forum ont permis d'identifier certains obstacles à la mise en valeur des berges, notamment le manque de cohérence et de liens entre les divers attraits situés le long des berges et le besoin de mettre en valeur les milieux patrimoniaux et naturels. Par ailleurs, plusieurs citoyens ont mentionné l'importance de préserver la quiétude des quartiers avoisinants tout en favorisant le développement de l'offre d'activités récréoculturelles.

1.2.

CONTEXTE DU FORUM CITOYEN

Les résidents d'Ahuntsic-Cartierville ont à coeur la conservation et la mise en valeur des berges de la rivière des Prairies. La consultation citoyenne était donc essentielle dès la première étape de la mise en valeur du secteur. L'aménagement des berges est inscrit dans la Stratégie de développement économique (SDÉ) Osez Ahuntsic-Cartierville adoptée par les élus de l'arrondissement au début de l'année 2012. En effet, les berges de la rivière des Prairies constituent un des quatre chantiers de la SDÉ, qui identifie les berges comme un secteur dont le développement doit être conçu de manière à créer une « escapade nature au coeur de Montréal ».

Le 20 juin 2012, 89 citoyens et membres d'organismes communautaires d'Ahuntsic-Cartierville ont participé à un forum citoyen sur l'aménagement des berges de la rivière des Prairies. À cette occasion, les participants ont travaillé en ateliers afin d'échanger sur les enjeux et les défis liés à l'aménagement des berges de la rivière des Prairies. Le forum a permis aux participants de proposer des projets qui pourraient contribuer au développement durable du secteur. Les discussions ont porté, entre autres, sur l'aménagement des espaces verts, l'offre d'activités et l'état des infrastructures des espaces publics du secteur qui longent la rivière. Les grandes lignes des discussions et des propositions émises ont été présentées à la fin de la rencontre. L'exercice de mise en commun a permis aux participants de prendre conscience des liens entre les idées proposées. Le compte rendu qui suit est basé sur les données recueillies lors de ce forum.



Figure 2. Ateliers de discussion lors du forum citoyen

1.3.

MÉTHODOLOGIE DE SYNTHÈSE

Afin de présenter toutes les idées exprimées lors du forum, l'ensemble des données recueillies a été analysé, incluant les notes des ateliers, les cartes géographiques qui servaient à localiser les enjeux et les propositions, et les cartons qui regroupaient les grandes lignes des idées émises par chaque groupe. Ces données ont été compilées et classées par thèmes selon leur occurrence et regroupées en orientations, en propositions de projets et en balises d'aménagement.

Veillez noter que le résumé présenté ci-dessous représente le plus fidèlement possible le point de vue des participants au forum citoyen. Ainsi, les énoncés et les propositions qui ont fait consensus parmi les participants du forum ont servi à formuler les propositions du compte rendu.

2. COMPTE RENDU DU FORUM CITOYEN

Trois objectifs principaux regroupent l'ensemble des enjeux et des propositions de projets formulés lors du forum citoyen : aménager, valoriser et animer. Ces objectifs découlent du diagnostic du territoire établi par les participants au forum.

Voici donc les trois objectifs retenus avec les orientations et les propositions qui les accompagnent.

2.1.

OBJECTIF 1 : AMÉNAGER

Le forum a permis d'identifier un manque de cohésion dans l'aménagement des espaces publics du secteur des berges et entre leurs liens physiques et visuels. L'accessibilité aux parcs et à la rivière des Prairies de même que la convivialité du mobilier urbain sont des enjeux prioritaires. Des interventions d'aménagement serviraient à mieux encadrer la mise en valeur des berges, en incluant les secteurs commerciaux situés sur le boulevard Gouin.

Orientation 1.1 :

Aménager les lieux publics en harmonie avec les quartiers résidentiels

Tout aménagement futur doit privilégier l'entretien et la consolidation des équipements et des installations publics situés le long de la rive. À cet égard, l'ajout de mobilier urbain tel que des bancs, des abreuvoirs, des poubelles et des bacs de recyclage est souhaité.

La rivière des Prairies est déjà un site prisé par les amateurs de kayak et de canot, notamment par les personnes qui participent aux activités de l'ARAC et du Club de canotage de Cartierville. Toutefois, l'accès à la rivière est difficile, car le site nautique Sophie-Barat est le seul point d'accès public et ses heures d'ouverture sont limitées. Une augmentation du nombre de points de mise à l'eau et de sites d'observation de la rivière serait donc souhaitable. Afin de préserver la tranquillité des quartiers et des milieux naturels avoisinants, des embarcations non motorisées devraient être les seules offertes en location.

De plus, le nombre de points d'observation de la rivière doit être maximisé. Ceux-ci pourraient prendre la forme de belvédères tels que ceux présents dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. D'autres propositions pour améliorer l'accès à la rivière incluent l'aménagement de bouts de rue, de plages et l'installation de sites permanents pour la pêche. Toutefois, la qualité de l'eau, le débit du courant et la présence d'habitats fauniques devront être pris en compte dans tout aménagement futur.

Proposition 1 : Bonifier la qualité et la quantité de mobilier urbain dans les parcs.

Proposition 2 : Augmenter le nombre de points de mise à l'eau pour les embarcations légères.

Proposition 3 : Créer de nouveaux points d'observation sur la rivière des Prairies et améliorer ceux existants.

Proposition 4 : Améliorer l'aménagement des secteurs commerciaux à proximité des berges.

Orientation 1.2 :

Améliorer la cohabitation entre les différents modes de transport

La qualité du réseau cyclable et routier des berges varie d'un secteur à l'autre. Aussi, la cohabitation respectueuse entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes est absente à plusieurs endroits. Les pistes cyclables sont un atout majeur du réseau de transport actif puisqu'elles servent à relier les parcs et les espaces publics. Par contre, plusieurs tronçons des pistes cyclables ont été identifiés comme ayant besoin d'améliorations au niveau de l'aménagement et de la signalisation. L'amélioration des liens cyclables est un moyen de créer un corridor vert entre les parcs en rive et de relier les berges et les secteurs plus au sud. Ces liens cyclables pourraient également bonifier l'accès à certains parcs et installations.

Par ailleurs, plusieurs tronçons du réseau routier sont jugés problématiques et rendent difficile l'accès aux parcs pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Cet enjeu rappelle la nécessité de préserver la quiétude des quartiers résidentiels longeant les berges tout en rendant les espaces publics plus accessibles. Parmi les endroits problématiques, mentionnons la tête du pont Viau, le secteur Gouin-Laurentien et l'entrée de l'autoroute 19. L'enjeu du stationnement adjacent aux lieux publics est également à prendre en compte lors de l'aménagement et de l'animation futurs des espaces publics.

Proposition 5 : Consolider et étendre le réseau de transport actif entre les parcs en rive ainsi qu'entre les berges et les secteurs situés au sud.

Proposition 6 : Planter des mesures d'apaisement de la circulation aux endroits problématiques.

Proposition 7 : Revoir les règlements de stationnement sur rue à proximité de certains parcs.



Orientation 1.3 :

Faire des berges une destination unique et clairement identifiée

La signalisation, directionnelle et informationnelle, des espaces publics le long des berges est incomplète, ce qui empêche les visiteurs et les résidents de localiser certaines installations. Il faudrait donc améliorer la signalisation afin de mieux situer les lieux d'intérêt du secteur. Les informations à afficher incluent les distances entre les parcs, l'emplacement des installations récréatives et des services à proximité, et les autres sites d'intérêt situés dans les axes nord-sud conduisant aux berges.

De plus, l'introduction d'une signalétique homogène pourrait servir d'élément rassembleur et contribuer à faire des berges de la rivière des Prairies une destination unique. Par exemple, la signalétique pourrait être conçue dans le cadre de l'élaboration d'une image de marque regroupant tous les commerces et les activités récréatives présents dans le secteur et se répercuter dans le design du mobilier urbain original tel que celui présent dans le Quartier international de Montréal.

La création d'une image unifiée du secteur des berges de la rivière des Prairies contribuerait également à la promotion des commerces locaux. Les secteurs de Gouin-Laurentien, de la tête du pont Viau et du noyau villageois du Sault-au-Récollet pourraient tous bénéficier de l'amélioration des espaces publics et de la promotion des commerces à proximité des berges.

Proposition 8 : Assurer une cohérence dans la signalisation informationnelle des installations publiques.

Proposition 9 : Créer une image de marque pour le secteur des berges.

2.2.

OBJECTIF 2 : VALORISER

Les milieux naturels et les sites patrimoniaux adjacents aux berges sont des atouts importants à préserver et à mettre en valeur. Toutefois, il faut, avant tout, assurer leur entretien constant et le respect accru de ces lieux avant d'accroître le nombre d'installations et d'activités. La mise en valeur des parcs et des lieux d'intérêt patrimonial doit par la suite s'effectuer dans le respect des milieux naturels et bâtis.

Orientation 2.1 :

Mettre en valeur la biodiversité des milieux naturels

La sécurité et l'entretien des parcs sont des enjeux importants à considérer, principalement où la délimitation entre les parcs et les propriétés privées est floue. Une augmentation de la surveillance et de la propreté des parcs est donc requise, ce qui pourrait prendre la forme d'une patrouille régulière des équipes d'entretien. L'instauration d'une réglementation sur l'emplacement et la salubrité des lieux de pêche est également recommandée. Toutes ces propositions contribueraient à préserver la qualité des milieux naturels le long des berges.

La protection de la biodiversité est primordiale en raison de la diminution des populations fauniques. La mise en oeuvre d'une campagne de sensibilisation sur la salubrité des espaces publics et le respect des milieux naturels est un moyen de régler cette problématique. Une bonification de l'offre d'activités éducatives sur l'interprétation de la nature et une plus grande disponibilité d'informations sur le patrimoine naturel dans les espaces publics pourraient également soutenir cette initiative.

La sensibilisation, la protection de l'équilibre environnemental, l'assainissement des eaux et le reboisement des rives sont des objectifs visés. Pour assurer une continuité entre les habitats fauniques, des interventions telles que la création d'aires de protections fauniques saisonnières et la renaturalisation des berges pourraient être envisagées.

Proposition 10 : Assurer une surveillance et un entretien régulier des parcs.

Proposition 11 : Promouvoir l'éducation sur la biodiversité locale.

Proposition 12 : Identifier les milieux riverains sensibles et protéger leur biodiversité.

Orientation 2.2 :

Mettre en valeur le patrimoine culturel et bâti du boulevard Gouin

Le patrimoine culturel du boulevard Gouin n'est pas suffisamment protégé ni reconnu en tant qu'ensemble. Le développement immobilier dans le secteur manque de cohérence et met en péril la préservation du caractère historique du cadre bâti.

Un moyen de mettre en évidence le patrimoine du secteur serait d'offrir plus de renseignements sous forme de panneaux d'interprétation. De plus, des édifices publics à caractère patrimonial, tels que la maison Berri et le manoir MacDougall, pourraient être rénovés afin de les rendre accessibles, et ce, dans l'optique de la mise en valeur du patrimoine du secteur. Il est important de favoriser le développement durable dans l'utilisation de ces espaces qui redeviendront publics, à l'exemple du pavillon du parc Beauséjour, actuellement en voie de certification LEED.

Proposition 13 : Bonifier l'affichage informationnel des lieux patrimoniaux.

Proposition 14 : Aménager des lieux d'interprétation du patrimoine.

Proposition 15 : Reconnaître et protéger le caractère patrimonial de l'ensemble du boulevard Gouin.

2.3.

OBJECTIF 3 : ANIMER

Plusieurs lieux publics longeant les berges abritent déjà une multitude d'activités récréatives. Toutefois, un grand nombre de ces activités est méconnu ou peu développé, surtout en ce qui a trait la programmation hivernale. La forte présence de personnes âgées et de jeunes familles dans l'arrondissement demande également une programmation tenant compte de leurs besoins.

Orientation 3.1 :

Consolider l'offre existante d'activités récréatives et culturelles

Les activités existantes dans les parcs ne sont pas suffisamment mises en évidence. Par conséquent, avant de développer une nouvelle programmation, il faut consolider l'offre d'animation existante et mieux en faire la promotion. La création d'un portail Internet regroupant toutes les informations sur les activités offertes dans les parcs et les espaces publics serait une façon d'accroître la visibilité de la programmation. Également, des nouvelles activités adaptées à la dimension et aux vocations actuelles des parcs qui les accueillent pourraient être proposées.

La nouvelle programmation doit surtout s'adresser aux familles, aux aînés et aux jeunes. Celle-ci pourrait comporter des nouvelles installations récréatives (terrains de volley-ball, jeux d'eau), des activités de bien-être (cours de Tai-chi ou de peinture, pique-nique citoyen) et des événements culturels (expositions d'oeuvres d'art locales, spectacles intérieurs et extérieurs). Une bonification de l'offre d'activités hivernales (patinage, ski de fond, raquette, carnaval d'hiver) assurerait une programmation annuelle complète.

Proposition 16 : Rassembler l'ensemble des acteurs du milieu afin d'améliorer la publicité de la programmation existante.

Proposition 17 : Assurer une programmation complète et complémentaire à l'offre existante sur les quatre saisons.

Proposition 18 : Encourager la tenue d'activités favorisant les saines habitudes de vie.

Orientation 3.2 :

Développer l'offre de services à vocation récréoculturelle

L'animation de l'ensemble du secteur des berges pourrait se faire à travers la création de parcours patrimoniaux sur terre et sur l'eau. Un parcours patrimonial guidé sur bateau-ponton léger permettrait aux résidents et aux visiteurs d'avoir un accès direct à la rivière des Prairies en leur procurant un point de vue des berges peu connu de la population.

D'autre part, un parcours autoguidé empruntant le boulevard Gouin servirait à unifier tous les sites patrimoniaux le long des berges. Un réseau d'activités sur l'eau sous forme de points de location d'embarcations non motorisées et/ou de vélos pourrait se développer en lien avec ces nouveaux aménagements. Toutefois, ces activités doivent être conçues de manière à ne pas nuire à la quiétude des résidents.

Les établissements de restauration et de location d'équipements sportifs sont peu nombreux dans le secteur des berges. À cet effet, une bonification de l'offre de services liée à la programmation des espaces publics est souhaitable. Des lieux patrimoniaux tels que le manoir MacDougall et la maison Berri pourraient être aménagés de manière à pouvoir accueillir plusieurs usages complémentaires.

Proposition 19 : Offrir des parcours patrimoniaux autoguidés et animés sur les berges et sur la rivière.

Proposition 20 : Développer l'offre de location d'embarcations non motorisées et de vélos.

Proposition 21 : Offrir des services de restauration dans des bâtiments publics ayant un caractère patrimonial à mettre en valeur.

3. PROCHAINES ÉTAPES

Le forum citoyen du 20 juin 2012 était une des premières démarches vers la mise en oeuvre d'un parcours récréoculturel sur les berges de la rivière des Prairies. Le compte rendu présenté ci-dessus met en lumière les enjeux qui touchent le territoire et les rêves des citoyens quant à l'aménagement des berges.

Les objectifs, les orientations et les propositions évoqués dans ce compte rendu pourraient conduire vers l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement des berges. Ce document comportera une priorisation de projets et une stratégie de mise en oeuvre adaptées aux modes de financement disponibles, à la faisabilité technique et à l'importance des enjeux selon les acteurs impliqués. D'ailleurs, la requête des préoccupations et des attentes de la population se fera de manière continue au cours du processus de planification. L'aménagement des berges de la rivière des Prairies figurera donc parmi les grands dossiers à suivre dans les prochaines années à Ahuntsic-Cartierville.